



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.548**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-31484- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU
PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2012**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire :

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Administration Générale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/10/13

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

-

Nomenclature : 8.8 Environnement

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2012 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est intervenue le 1er janvier 2004 avec le transfert de cette compétence des 34 communes à la Communauté du Pays d'Aix.

Le rapport annuel 2012, élément clé dans la mise en œuvre de la transparence et du pilotage du Service Public d'Assainissement Non Collectif, a été approuvé au Conseil Communautaire du 18 juillet 2013.

Ce rapport annuel contient des informations techniques et financières relatives au Service Public d'Assainissement Non Collectif et on y aborde notamment :

- les missions et l'organisation du service,
- le bilan technique des actions menées en 2012,
- la caractérisation technique du service et les indicateurs de performance,
- le bilan financier 2012.

Voici la synthèse de ce rapport annuel réalisé par la Direction de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Pays d'Aix.

- Les usagers du SPANC sont les propriétaires dont la construction n'est pas raccordée au réseau public d'assainissement. On peut recenser 24 000 installations d'assainissement non collectif dans le Pays d'Aix pour une population desservie estimée à plus de 58 000 habitants.

- Le contrôle des installations neuves par le SPANC constitue l'assurance pour l'utilisateur de la réalisation d'une installation réglementaire et respectueuse pour l'environnement.

- 601 projets ont été soumis au contrôle de conception (installations neuves ou à réhabiliter) et à l'avis technique et réglementaire du SPANC en 2012.

- 286 visites de contrôle de l'exécution des travaux conformément au projet validé ont été réalisées en 2012.

- Le contrôle de 573 installations existantes a également été effectué en 2012.

- Depuis janvier 2011, lors de transactions immobilières, il existe une obligation pour le vendeur de communiquer à l'acquéreur un diagnostic de bon fonctionnement de l'installation d'assainissement non collectif du bâtiment vendu.

Dans ce cadre, 463 contrôles à la demande des propriétaires ont été réalisés par le SPANC.

- 35 diagnostics de bon fonctionnement ont été effectués dans le cadre de demandes d'urbanisme relatives à des extensions de bâti.

Au total, 1 071 contrôles de bon fonctionnement et entretien ont été faits par le SPANC en 2012.

- Le programme de réhabilitation en cours est le suivant : agir pour mettre fin aux dysfonctionnements des installations qui sont en danger pour la santé ou la sécurité des personnes. A cet effet, l'Agence de l'Eau a financé en 2012 les travaux de réfection de 77 installations d'assainissement individuelles présentant des dangers pour la santé ou la sécurité des personnes pour un montant de 66 800 €.

- Le règlement du SPANC a été révisé pour tenir compte des modifications apportées aux textes relatifs aux modalités de contrôle et aux prescriptions techniques en matière d'assainissement non collectif.

Ainsi, le nouveau règlement du SPANC a été voté par le Conseil de Communauté du 14 décembre 2012.

- Sur le plan financier, le SPANC est un Service Public Industriel et Commercial avec un Budget Annexe équilibré par les redevances payées par l'utilisateur.

Sur l'exercice 2012, le compte administratif fait apparaître un résultat négatif de -17 857 € dû à un décalage dans le remboursement des subventions à la CPA auquel il faut rajouter le résultat de 2011 (24 994 €) pour constater un résultat net de 7 137 €.

Sur la base des éléments présentés et du rapport consultable à la Direction des Assemblées et Commissions, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** le Rapport Annuel 2012 du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté du Pays d'Aix.

**2013.548 - SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMMUNAUTE
DU PAYS D'AIX - RAPPORT ANNUEL 2012**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**